



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

Délibération n° 24-113

DGST : Corinne MICHEL

Service : Urbanisme

Affaire suivie par : Catherine DIJON

CONCESSION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT LES FRANGES III

Signature de l'avenant n°3 à la concession

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal n° 13713 du 13 décembre 2016 désignant la SORGEM en qualité de concessionnaire d'aménagement pour la réalisation de l'opération Franges III,

VU la concession de l'opération d'aménagement les Franges III signée entre la ville et la Sorgem le 28 février 2017,

VU la délibération n° 14101 du 25 juin 2019 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la concession portant sur la modification du périmètre de l'opération et le programme de l'opération,

VU l'avenant n° 1 signé le 22 août 2019,

VU la délibération n° 14604 du 6 octobre 2022 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à la concession portant sur la durée de la concession d'aménagement,

VU l'avenant n° 2 signé le 29 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de signer un avenant afin de proroger la durée de la concession en raison du décalage du lancement des chantiers de constructions immobilières,

VU le bilan actualisé de la concession,

VU l'avis de la Commission du logement, de l'urbanisme, de la protection de l'équilibre urbain et des travaux en date du 21 novembre 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes du projet d'avenant n° 3 à la concession.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ledit avenant n° 3 à la concession.

VOTE

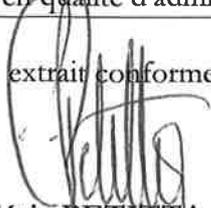
Pour : 29

Contre : 5 (Mme Rolly, M. Chollet, Mme Schlatter, MM Besse, Tum)

Abstention : 2 (M. Zlowodzki, Mme Le Foll)

MM Petitta, Chauveau et Ouarem ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la Sorgem)

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20241205-24-113-AI
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

